

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2684

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-sur-Saône - Pierre-Bénite

Objet : Programme de mesures et réalisation d'ouvrages pour limiter le transfert des macrodéchets vers les milieux aquatiques sur le bassin versant du système d'assainissement de Fontaines-sur-Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Monsieur Florestan Groult

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2684**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fontaines-sur-Saône - Pierre-Bénite

Objet : Programme de mesures et réalisation d'ouvrages pour limiter le transfert des macrodéchets vers les milieux aquatiques sur le bassin versant du système d'assainissement de Fontaines-sur-Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le programme de mesures et réalisation d'ouvrages pour limiter le transfert des macro-déchets vers les milieux aquatiques sur le bassin versant du système d'assainissement de Fontaines-sur-Saône fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021. Il adresse la problématique de l'ensemble des macro-déchets intégrés au grand cycle de l'eau, de taille supérieure à 5 mm.

I - Contexte

Parmi les chantiers prioritaires relatifs au cycle de l'eau, le chantier n° 3 a pour objectif d'améliorer la gestion patrimoniale du réseau d'assainissement et valoriser les boues de stations d'épuration. L'une des modalités de mise en œuvre est d'engager une 1^{ère} action autour des micros et des macro-plastiques et l'engagement de la Métropole de Lyon à formaliser d'autres actions dans le cadre d'une charte informelle Fleuves sans plastiques.

Ainsi, dès 2019, la Métropole et un *consortium* local composé d'associations, de bureaux d'études et d'organismes publics de recherche ont déposé le projet *Avoid plastic* auprès de la Commission européenne dans le cadre de l'appel à projets *Urban innovation action*. La Commission européenne n'ayant pas sélectionné ce projet, la Métropole a décidé de le modifier et de le restreindre à un seul bassin versant où la problématique est régulièrement observée. Ainsi, un marché partenarial de recherche et développement a été signé le 11 mai 2022 entre la Métropole, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et la coopérative d'aide à l'emploi (CEA) Patrimonia. En parallèle, l'arrêté préfectoral de mai 2021 portant sur le système d'assainissement de Fontaines-sur-Saône enjoignait la Métropole à engager des actions pour réduire l'arrivée des macro-déchets dans les cours d'eau du Ravin et des Vosges et transitant par les réseaux d'assainissement.

II - Objectifs

L'objectif de l'étude engagée avec les chercheurs du CEREMA et de la CAE Patrimonia est de produire et d'expérimenter une démarche de réduction des macro-déchets combinant à la fois la mise en place de solutions techniques et opérationnelles, de processus organisationnels et d'actions de sensibilisation permettant de limiter au maximum l'arrivée des macro-déchets et, notamment, des macro-plastiques dans la Saône.

La démarche se déroule en 5 phases sur la période 2022 à 2025 :

- phase 1 : diagnostic territorial,
- phase 2 : bibliographie,
- phase 3 : modèle systémique,
- phase 4 : tests de solutions,
- phase 5 : scénarii et proposition de stratégie.

L'intérêt scientifique de la démarche repose sur la réalisation d'un modèle systémique permettant de tester de manière réelle et virtuelle des solutions de réduction des macro-déchets sur un système d'assainissement existant. La singularité est l'approche très transversale et globale de ce projet intégrateur des cycles de l'eau et du déchet.

De plus, l'évaluation des macro-déchets déversés accidentellement dans les cours d'eau réalisée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de Pierre-Bénite, en réponse à une exigence réglementaire, est intégrée à l'opération Individualisée plan plastiques. Enfin, un retour d'expérience et une évaluation permettront de formuler de nouvelles actions dans un 2nd temps.

III - Plan de financement

Le montant nécessaire pour poursuivre les phases 3 à 5 des études et tester les solutions est estimé à 440 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'étude et les travaux relatifs à l'opération plan plastiques - Programme de mesures et réalisation d'ouvrages pour limiter le transfert des macro-déchets vers les milieux aquatiques sur le bassin versant du système d'assainissement de Fontaines-sur-Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 440 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 160 000 € HT en 2023,
- 210 000 € HT, en 2024,
- 70 000 € HT, en 2025,

sur l'opération n° 2P19O8529.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 690 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle de 250 000 € HT à partir de l'autorisation de programmes études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-309900-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
